

196. — 25 mai 1914. — Arrêté royal par lequel *La Prévoyance, compagnie d'assurances à primes fixes de toute nature, ayant son siège à Paris, est agréée pour l'assurance contre les accidents du travail aux fins de la loi du 24 décembre 1903.* (Monit. des 1^{er}-2-3 juin 1914.)

(Voy. arr. roy. du 29 août 1904.)

197. — 25 mai 1914. — Loi contenant le budget du ministère de l'agriculture et des travaux publics pour l'exercice 1914 (1). (Monit. du 4 juin 1914.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du minis-

tère de l'agriculture et des travaux publics pour l'exercice 1914 est fixé :

1^{er} Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trente-trois millions soixante-neuf mille quatre cent vingt-quatre francs fr. 33,069,424 »

2^e Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions septante mille francs 2,070,000 »

Soit ensemble à la somme de trente-cinq millions cent trente-neuf mille quatre cent vingt-quatre francs 35,139,424 »

conformément aux tableaux A et B ci-annexés.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre de l'agriculture et des travaux publics, M. G. HELLEPUTTE.)

(1) Session de 1913-1914.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n^o 4-XIII. — Rapport, n^o 106. — Amendements, n^o 151.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 4, 5 et 6 mars 1914.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n^o 33. — Rapports, nos 42 et 43.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances du 1^{er} avril et du 19 mai 1914 (matin et après-midi). (Note du *Moniteur*.)

TABEAU A. — Services de l'agriculture (exercice 1914).

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre. fr.	21,000 »	4,205,050 »
Art. 2. Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements des agents de province détachés à l'administration centrale.	986,250 »	
Art. 3. Matériel	113,800 »	
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	31,000 »	
Art. 5. Honoraires et frais de déplacement des avocats du département	38,000 »	
Art. 6. Quote-part du département dans le traitement du conseiller artistique et dans les frais de fonctionnement du comité supérieur de contrôle	13,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE II. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 7. Premier terme des pensions. (Crédit non limitatif) fr.	4,800 »	
Art. 8. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime		7,700 »
	2,900 »	
CHAPITRE III. — AGRICULTURE.		
Art. 9. Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat : traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités et frais de route. — Matériel	213,300 »	
Art. 10. Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres d'animaux déclarés impropres à la consommation; frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achats de vaccins, toxines et sérums. Recherches de nouveaux sérums. Subsidés. — Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables. — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. — Dépenses diverses. — Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. — Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Achat d'objets de collection. — Frais divers	3,050,000 »	
Art. 11. Inspection vétérinaire: traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés: indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	200,000 »	
Art. 12. Inspection vétérinaire: matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques	9,000 »	
Art. 13. Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres: subsidés. Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. — Encouragements aux publications agricoles; publication du <i>Bulletin de l'agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. Sociétés coopératives de crédit agricole: subsidés pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole	344,000 »	4,690,525 »
<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
Art. 14. Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité	146,500 »	
Art. 15. Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	114,475 »	
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
Art. 16. Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	163,200 »	
Art. 17. Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys.	60,400 »	
Art. 18. Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'Etat ou soumis à l'inspection	15,500 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 19. Conférences agricoles : traitements du personnel; indemnités; frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire; sub-sides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture. — Ecole centrale pratique et cours de maréchalerie. fr.	374,150 »	
CHAPITRE IV. — OFFICE RURAL.		
Art. 20. Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture; frais d'études. Traitements d'activité et de disponibilité. Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. Souscriptions; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'Office rural; enquêtes; statistiques; impressions; divers et imprévus.	89,000 »	
Art. 21. Institut international d'agriculture; frais de participation de la Belgique; traitement du délégué au comité permanent; indemnité de résidence. Divers	21,500 »	
Art. 22. Statistique agricole	64,500 »	
Art. 23. Jardin botanique de l'Etat. Traitements d'activité et de disponibilité	50,400 »	
Art. 24. Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture. Salaires et secours. Musée forestier	91,920 »	645,489 »
Art. 25. Station agronomique de l'Etat et laboratoires d'analyses de l'Etat : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités. — Frais de route et de séjour	214,800 »	
Art. 26. Station agronomique de l'Etat et laboratoires d'analyses de l'Etat : dépenses de matériel, salaires, etc. — Commission consultative des laboratoires d'analyses de l'Etat. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais	113,369 »	
CHAPITRE V. — OFFICE HORTICOLE.		
Art. 27. Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'horticulture; frais d'études. — Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe du département de l'agriculture); frais d'études, matériel. — Frais de développement des relations commerciales à l'étranger. — Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture; enquêtes, statistiques, impressions, divers et imprévus. — Convention phylloxérique internationale : exécution. — Service phytopathologique : indemnités au personnel. — Inspection de l'horticulture et service des conseillers d'horticulture : traitements, indemnités et frais de route.	95,000 »	
Art. 28. Personnel des écoles d'horticulture de l'Etat : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	70,640 »	
Art. 29. Matériel des écoles d'horticulture de l'Etat; améliorations; frais d'exploitation; frais des commissions d'administration et des jurys	39,760 »	
Art. 30. Bourses d'étude en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	6,500 »	358,900 »
Art. 31. Enseignement horticole moyen et primaire : sub-sides. Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Conférences horticoles. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences horticoles. — Cours colonial	400,000 »	
Art. 32. Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles : sub-sides. — Concours, expositions ou congrès horticoles : sub-sides	47,000 »	
CHAPITRE VI. — EAUX ET FORÊTS.		
Art. 33. Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	1,006,210 »	
Art. 34. Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Subsidés aux propriétaires d'arbres remarquables pour mesures de conservation et de protection. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Concours, conférences et champs d'expériences. Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités. Frais divers	51,700 »	

DÉSIGNATION DES SERVICE ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 35. Forêts domaniales. Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat. fr.	163,000 »	1,356,110 »
Art. 36. Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. — Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitements, frais d'études et d'enquête.	90,000 »	
Art. 37. Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; comités divers; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses	45,200 »	
CHAPITRE VII. — VOIRIE COMMUNALE, COURS D'EAU, TRAMWAYS ET MESSAGERIES.		
Art. 38. Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole; transport des matériaux d'empierrement.	3,200,000 »	
Art. 39. Subsides aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec intervention de l'Etat, comme chemins agricoles	200,000 »	
Art. 40. Subsides aux provinces pour les aider à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés.	1,000,000 »	
Art. 41. Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires techniques du service de la voirie communale et du personnel du service de l'hydraulique agricole. Indemnités des fonctionnaires techniques, du personnel de l'hydraulique agricole et des commissaires voyers. — Salaires pour études techniques, expériences et travaux d'écritures. — Jetons de présence aux membres du comité des tramways. — Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers portemire, chaîneurs, etc. Dépenses diverses.	128,850 »	4,567,350 »
Art. 42. Frais de route et de séjour des fonctionnaires techniques et du personnel du service de l'hydraulique agricole	30,000 »	
Art. 43. Matériel de bureau, impressions. Achat d'ouvrages techniques. Acquisition et réparation d'instruments de topographie. Matériel d'études et d'expériences. Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole	8,500 »	
CHAPITRE VIII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 44. Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 8.	4,800 »	
Art. 45. Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,500 »	6,300 »
Total. fr.		12,837,424 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE IX. — SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture.</i>		
Art. 46. Concours extraordinaire de bêtes bovines à Bruxelles. Subside. fr.	40,000 »	46,000 »
Art. 47. Ecole centrale pratique de maréchalerie de l'Etat. Aménagement des nouveaux locaux	6,000 »	
Total du tableau A (Agriculture). fr.		12,883,424 »

TABLEAU B. — Services des travaux publics (exercice 1914).

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES DANS LES PROVINCES.		
<i>Affaires générales.</i>		
Art. 1 ^{er} . Etudes de projets, levés de plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du service des adjudications du Musée commercial. Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées. — Frais divers de transport. fr.	60,000 »	
Art. 2. Congrès de navigation et congrès de la route. Subsidés. . . .	8,000 »	
<i>Routes.</i>		
Art. 3. Routes : entretien, amélioration, redressement. — Plantations des routes : établissement et entretien. — Parcs publics, squares et pistes cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés.	7,996,500 »	
Art. 4. Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service	165,000 »	
<i>Bâtiments civils.</i>		
Art. 5. Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées. Achats et réparations des meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs. — Loyers. — Impositions. — Divers . .	1,335,000 »	
<i>Casernement de la gendarmerie et bâtiments militaires.</i>		
Art. 6. Bâtiments militaires et de la gendarmerie : entretien, réparation, renouvellement, mobilier, gros matériel des corps de troupe, engins de gymnastique, ameublement, etc. Construction, amélioration, location et achat d'immeubles, expropriations. Impositions. Téléphones. Plans. Eaux, éclairage, vidanges. Divers	1,577,000 »	20,144,500 »
<i>Travaux hydrauliques.</i>		
Art. 7. Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,815,000 »	
Art. 8. Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	90,000 »	
Art. 9. Ports, côte, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsides	1,500,000 »	
<i>Personnel des ponts et chaussées, des bâtiments civils et militaires.</i>		
Art. 10. Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; ingénieurs et conducteurs adjoints; traitements, frais de bureau et de déplacement. — Jurys d'examen : frais divers	1,840,000 »	
Art. 11. Personnel adjoint au corps des ponts et chaussées : hydrographes et hydrographes adjoints, architectes, fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie et des bâtiments militaires : traitements, salaires, indemnités, frais de déplacement. — Gardiens de monuments : frais d'habillement. — Frais de concours et d'examen	2,744,000 »	
<i>Annales des travaux publics.</i>		
Art. 12. Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers	14,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE II. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPREVUES.		
Art. 13. Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . fr.	40,000 »	87,500 »
Art. 14. Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif) . . .	15,000 »	
Art. 15. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonc- tionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonction- naires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents. .	29,500 »	
Art. 16. Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 15.	3,000 »	
Total. . . fr.	87,500 »	20,232,000 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
<i>Administration des ponts et chaussées.</i>		
Art. 17. Palais de justice de Gand. Appropriation et transform. fr.	150,000 »	2,024,000 »
Art. 18. Hôtel du gouvernement provincial, à Anvers. Agrandissement.	200,000 »	
Art. 19. Hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement . . .	75,000 »	
Art. 20. Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges. Achèvement .	400,000 »	
Art. 21. Hôtel du gouvernement provincial du Brabant. Amélioration et extension des installations provinciales vers la rue du Lombard.	100,000 »	
Art. 22. Protection contre l'incendie des bâtiments de l'Etat . . .	250,000 »	
Art. 23. Canal de Liège à Maestricht. Entretien extraordinaire et amé- lioration	25,000 »	
Art. 24. Haine. Entretien extraordinaire et amélioration.	10,000 »	
Art. 25. Petite Nèthe canalisée. Entretien extraordinaire et amélio- ration	14,000 »	
Art. 26. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Entretien extra- ordinaire et amélioration	100,000 »	
Art. 27. Canal de Turnhout à Anvers. Entretien extraordinaire et amélioration.	35,000 »	
Art. 28. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. Entretien extraordinaire et amélioration	35,000 »	
Art. 29. Canal de Mons à Condé. Entretien extraordinaire et amélioration.	30,000 »	
Art. 30. Canal de Loo. Entretien extraordinaire et amélioration. . .	40,000 »	
Art. 31. Meuse. Entretien extraordinaire et amélioration	100,000 »	
Art. 32. Sambre canalisée. Entretien extraordinaire et amélioration .	100,000 »	
Art. 33. Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration.	60,000 »	
Art. 34. Ports et côte. Entretien extraordinaire et amélioration.	250,000 »	
Art. 35. Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'aménagement de la banlieue d'Anvers.	50,000 »	
Total du tableau B (Travaux publics) fr.	22,256,000 »	

RÉCAPITULATION

Tableau A (Agriculture) fr.	
Tableau B (Travaux publics)	
Totaux. . . fr.	
Ensemble. . . fr.	

DÉPENSES	
ordinaires.	exceptionnelles.
12,837,424 »	46,000 »
20,232,000 »	2,024,000 »
33,069,424 »	2,070,000 »
35,139,424 »	